

REGLEMENT CYCLOSPORT Ufolep 27 « CHALLENGE Jean BOUDARD »

1) PARTICIPATION

Le Challenge est ouvert aux coureurs UFOLEP de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème}, GS et de toutes fédérations.

2) REGLEMENT

Le challenge sera disputé sur l'ensemble des épreuves inscrites au calendrier départemental à l'exception des championnats Départementaux, Régionaux et du Quatuor Normand.

Les points seront attribués aux coureurs de l'Eure en fonction de leur place lors de l'arrivée :

Attribution des points :

Places de 1 à 20 : 50, 45, 42, 40, 38, 36, 34, 32, 30, 28, 26, 24, 22, 20, 18, 16, 14, 12, 10, 8 ensuite, 5 points au-delà de la 20^{ème} place pour ceux qui terminent.

Changement de catégorie

Lorsqu'un coureur monte de catégorie, celui-ci participe au challenge dans sa nouvelle catégorie.

Ce coureur conserve ses points obtenus dans la catégorie précédente.

En fin de saison, en cas d'égalité, l'avantage sera donné à celui qui a le plus de participations. En cas de nouvelle égalité ce sera selon le nombre de victoires, puis le nombre de 2^{ème} place, etc....

S'il y a toujours égalité, le classement de la dernière épreuve départagera les ex-aequo.

3) RECOMPENSES

Les 3 premiers coureurs de chaque catégorie seront récompensés lors de la réunion annuelle des clubs en fin de saison.

Pour obtenir leur récompense les lauréats devront impérativement être présents lors de la réunion annuelle de fin de saison.

4) OBJECTIF DU CHALLENGE

Ce challenge a été créé dans le but de relancer l'activité cycliste dans le département. Il récompensera les coureurs les plus réguliers dans chaque catégorie. Il doit se dérouler dans un esprit sportif et respectueux.

Aucune contestation sur l'attribution des points ne sera acceptée par les commissaires.

Règlement adopté en réunion de CTD le vendredi 17 Février 2017.

Règlement modifié en réunion de CTD le vendredi 23 février 2018.

